



Commune de Marchissy

💧 Sécheresse et consommation d'eau 💧



Au vu de la sécheresse qui perdure et du manque d'eau dans les réservoirs, la Municipalité est contrainte de prendre les mesures suivantes :

- l'arrosage des jardins doit se faire uniquement par arrosoir et prioritairement avec de l'eau hors réseau mise à disposition dans les citernes réparties dans le village (cf plan au recto)
- l'arrosage au jet est interdit

Afin de partager équitablement les réserves d'eau du réseau, la Municipalité vous invite à réduire votre consommation d'eau domestique au strict nécessaire et à contrôler les éventuelles fuites. Elle remercie les agriculteurs qui ont mis en place un dispositif hors réseau eau potable pour abreuver leur bétail par de la récupération d'eau de source, ainsi que pour la mise à disposition des citernes pour l'arrosage des jardins.

Merci beaucoup pour votre coopération !

La Municipalité
Marchissy, le 09.08.2022
Réf. 14.01